



Financement des énergies fossiles : l'effet de substitution

Selon une étude publiée dans Nature Communication, basée sur des données Bloomberg, les **grandes banques européennes ont globalement réduit** leurs financements aux énergies fossiles depuis la signature en 2015 de l'Accord de Paris sur le climat. Parmi les exemples cités, **UBS, Crédit Suisse, Deutsche Bank** ou **encore BNP Paribas** les ont significativement réduits. A l'opposé les grands banques **canadiennes et japonaises** les ont **renforcés** : le doigt est pointé en particulier sur la **Banque canadienne de Montréal**, et plus encore sur **Sumitomo Mitsui Banking Corporation** qui a augmenté ses investissements de plus de 100%. Les auteurs parlent de **l'effet de substitution**. Entre 2010 et 2020, le montant annuel moyen des prêts et obligations souscrits par le secteur bancaire aux entreprises des énergies fossiles - pétrole, gaz et charbon - est resté quasiment stable : de **584 Mds\$, il a grimpé à 592 Mds\$**. Outre de grands noms déjà bien identifiés, de nouveaux financeurs émergent, en particulier nord-américains.

Si pour certains la **réglementation n'est pas suffisante**, d'autres temporisent à l'image du directeur associé de BCG pour qui « *Le financement aux énergies fossiles ne va pas s'éteindre du jour au lendemain. Il n'est donc pas surprenant de voir ce type de dynamique où des sources de financement moins exposées ou moins contraintes prennent le relais.* » Mais précise-t-il « *(En Europe) les acteurs des énergies fossiles auront de moins en moins d'offres de financement et devront faire face à terme à une augmentation du coût de leurs financements bancaires* ».

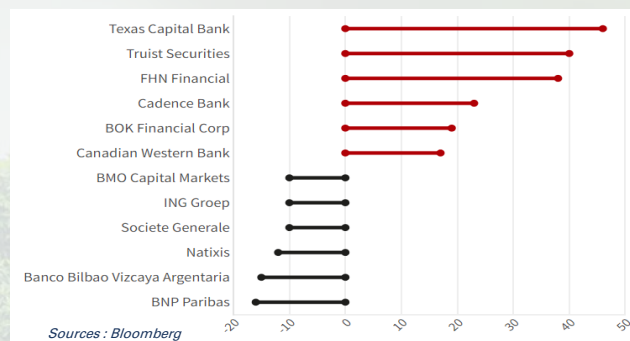
En Europe justement, la régulation s'accélère : la Banque Centrale Européenne envisagerait d'infliger des pénalités aux banques qui mesurent mal expositions.

Réchauffement climatique : avancée sur le fonds « pertes et dommages »

Décidé lors de la COP27 en 2022 et entériné l'an dernier à la COP28, le fonds « pertes et dommages » qui doit **aider les pays les plus vulnérables à réparer les dégâts du réchauffement climatique** vient, enfin, de nommer son tout premier directeur exécutif : l'américano-sénégalais **Ibrahima Cheikh Diong** prendra ses fonctions le 1er novembre prochain, pour un mandat de quatre ans. Parlant couramment anglais, français, mandarin et wolof, il a longtemps travaillé dans le financement d'infrastructures (notamment chez BNP-Paribas à Londres et comme conseiller au sein du gouvernement sénégalais). L'ONU l'avait nommé en 2020 à la tête de l'**African Risk Capacity**, un organisme chargé d'aider les pays africains à se préparer et à s'assurer contre les risques climatiques. Localisé aux Philippines, le fonds est techniquement abrité par la **Banque Mondiale** pour une période transitoire de 4 ans. De nombreux sujets restent sur la table avant que le dit fonds soit tout à fait opérationnel. Il faudra en particulier définir : i) les **bénéficiaires**, ii) les **mécanismes de décaissements**, iii) les **événements couverts**, iv) le **positionnement** par rapport à l'aide humanitaire d'urgence. La COP29, qui se déroulera du 11 au 22 novembre prochain à Bakou, prévoit d'être centrée sur la finance climat, et devrait donc faire l'objet de nouvelles discussions.

Selon une étude de l'International Institute for Applied Systems Analysis, le **coût des dégâts** liés au réchauffement climatique est estimé entre **290 et 580 Mds\$ par an d'ici à 2030**, et entre **1 100 et 1 700 Mds\$ à horizon 2050**.

Changement de rang dans le classement des principaux prêteurs (selon le nombre de transactions) par rapport à la période 2016-2021



En France, plusieurs acteurs du secteur bancaire ont pris des engagements :

- **BNP-Paribas** s'est engagée à diviser par cinq ses investissements dans le pétrole et vise 80% d'énergies bas-carbone parmi ses financements énergétiques à horizon 2030.
- **La Banque Postale** prévoit de se désengager entièrement des énergies fossiles d'ici 2030.
- **Société Générale** assure une réduction de 50% d'investissements dans les hydrocarbures d'ici à 2025.
- **Crédit Mutuel** a pris l'engagement de ne plus financer de projets liés aux hydrocarbures et au charbon.
- **Crédit Agricole** prévoit de ne plus financer de nouveaux projets d'extraction pétrolière à partir de 2025.
- **Crédit Agricole Assurance** vient de s'engager à réduire de 50% l'empreinte carbone de ses portefeuilles d'ici fin 2030 et ne plus investir dans des projets pétroliers et gaziers.

Des récalcitrants à la transposition de la directive CSRD

La date butoir pour transposer dans les législations nationales la directive européenne CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) était fixée au 6 juillet dernier. Or à ce jour **17 Etats membres ne l'ont toujours pas fait**. Pour rappel, cette directive fixe de nouvelles normes et obligations de **publication d'indicateurs extra-financiers** par les entreprises. Les grandes entreprises cotées en bourse doivent s'y atteler dès cette année ; quant aux entreprises remplissant deux des trois conditions suivantes : i) chiffre d'affaires de 50 M€, ii) bilan supérieur à 25 M€ ou iii) effectif d'au moins 250 employés, devront l'appliquer à partir de 2025. Les indicateurs (**très, trop?**) **nombreux** à renseigner sont d'ordre environnemental, social et de gouvernance. L'objectif affiché par Bruxelles est d'une part de rendre les entreprises plus responsables en les obligeant à divulguer leur impact sur les populations et la planète, et d'autre part de mettre fin à l'écoblanchiment. Côtés investisseurs, cela leur permet de mieux identifier les **risques/opportunités** en termes de durabilité. Mais **tous les pays de l'entendent pas** de cette oreille, dénonçant entre autres la **lourdeur administrative** et la **perte potentielle de compétitivité**. Rappelés à l'ordre par la Commission européenne, les récalcitrants, c'est-à-dire l'Allemagne, l'Espagne, les Pays-Bas, le Portugal, la Belgique, le Luxembourg, Malte, l'Autriche, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie, la Lettonie et Chypre ont reçu une **lettre de mise en demeure** leur demandant de transposer au plus vite la directive dans son intégralité.

Sources : Les Echos



GOUVERNANCE

RSE : priorité stratégique des conseils d'administration

L'Institut Français des Administrateurs et Ethics & Boards ont publié mi-septembre les résultats d'un baromètre sur la **gouvernance responsable**. On y apprend qu'en 2024, **86%** des conseils d'administration des sociétés du **SBF 120** se sont dotées d'un **Comité RSE** dédié ou combiné alors qu'ils étaient **66%** en **2021** et **26%** en **2015**. La **France**, en tête du classement, devance de 30 points l'indice britannique FTSE 100, de 32 points l'indice américain S&P 100 et de 53 points l'allemand HDAX. Mais rien ne sert d'avoir la quantité si la qualité n'est pas au rendez-vous. Et là encore, des efforts ont été faits puisque **35%** des conseils se sont formés aux enjeux RSE alors qu'ils n'étaient que 13% en 2021. Cela va de pair avec le recrutement d'administrateurs spécialisés : près de **60%** des conseil administration du **CAC40** déclarent avoir au moins un membre disposant de **compétences spécifiques** en RSE. Et ce n'est pas tout : après la quantité et la qualité, il faut de **l'engagement** public. En 2024, **67%** des entreprises ont promis de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et 37% ont affiché l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré, conformément à l'Accord de Paris. Sur ces engagements climats, la France est en tête, aux côtés du Royaume-Uni, loin devant l'Allemagne ou les Etats-Unis. Mais, et il était temps, le **social fait son retour** avec certains engagements forts sur le partage de la valeur avec les salariés : 82,5% des entreprises du SBF 120 ont donné au marché des éléments de **partage de la valeur** (dont 75% en éléments quantifiés). Une **progression de 27,5 points** par rapport à 2019.

Des indicateurs environnementaux dans les rémunérations

La société de services aux actionnaire ISS a publié un rapport sur les **rémunérations variables des dirigeants** de plus de 7 300 entreprises actives sur 30 marchés différents (en particulier Amérique du Nord, Europe continentale et Royaume-Uni). Parmi les conclusions, on apprend que les conseils d'administration **lient de plus en plus** la rémunération variable des dirigeants à des **indicateurs non financiers**, sur la performance environnementale et sociale. Ainsi sur l'exercice 2023, **70%** des rémunérations variables des **dirigeants européens** intègrent des indicateurs environnementaux et sociaux, (vs 44% en 2020), contre **39%** en **Amérique du Nord** (vs 14% en 2020). Au niveau sectoriel, les entreprises de **l'énergie** et des **services publics** arrivent en tête avec près de **80%** (tant en Europe qu'en Amérique du Nord), tandis que celles des **technologies de l'information** affichent le taux d'intégration le plus bas (54% en Europe et 22% en Amérique du Nord). Le rapport précise par ailleurs que ces mesures sont davantage incluses dans les plans d'incitation à court terme (**STI**) que dans les plans d'incitation à long terme (**LTI**), tant en Europe qu'en Amérique du Nord. En Europe les tendances évoluent puisque si la France a été avant-gardiste, depuis 3 ans c'est le **Royaume-Uni** qui a pris la tête.



EN BREF

◆ **ING Groep** vient de durcir sa politique climatique en annonçant ne plus accorder de financements aux majors qui développent de nouveaux projets pétroliers et gaziers, et promet de ne plus financer de projets de nouveaux terminaux d'exportation de gaz naturel liquéfié (GNL) après 2025.

◆ **Véolia et Waga Energy** ont annoncé la mise en service d'une unité de production de biométhane à Ganges, en Saône-et-Loire, leur sixième en six ans. Capable d'épurer 600 m³ de gaz brut par heure, cette unité pourra injecter jusqu'à 25 GWh de biométhane par an dans le réseau, soit de quoi alimenter plus de 3 000 foyers.

◆ **Apple** a été condamné par la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) à payer à l'Irlande 13 Mds€ d'arriérés d'impôts, car l'entreprise avait bénéficié d'avantages fiscaux illégaux réduisant son taux d'imposition à moins de 1%.

◆ **Google** : La CJUE a condamné Google à payer une amende de 2,4 Mds€, soutenant une décision de 2017 selon laquelle Google avait utilisé sa position dominante. En revanche le Tribunal de l'Union européenne a annulé une amende de 1,49Mds€ en raison d'erreurs d'appréciation.

◆ **Elis** a annoncé le lancement d'une nouvelle opération d'actionariat salarié. Elle se fera via deux augmentations de capital par émissions d'actions, sans droit préférentiel de souscription, réservées l'une, aux salariés adhérents au Plan d'Epargne Groupe, et l'autre aux salariés de filiales étrangères d'Elis justifiant d'au moins trois mois d'ancienneté. L'offre comporte une décote de 30% par rapport au cours de référence et un abondement égal à 1 action offerte pour 10 actions souscrites.

◆ **Renault Group**, dont 5,07% du capital sont détenus par ses salariés (au 31 décembre 2023), poursuit son engagement avec l'objectif d'atteindre les 10% de détention par ses salariés d'ici **2030**. Pour la troisième année consécutive, une nouvelle opération a été lancée. Elle comprend l'attribution de 7 actions gratuites pour les salariés éligibles du Groupe dans 30 pays et la possibilité, dans 24 pays, d'acquérir des actions avec une décote de 30%, à laquelle s'ajoute un abondement supplémentaire.

◆ **Airbus** a de son côté lancé un programme de rachat d'actions, dans le but de soutenir l'actionariat salarié et les rémunérations en actions. Le programme sera exécuté en 2 tranches et suivra l'autorisation accordée par les actionnaires de racheter jusqu'à un maximum de 10% du capital social émis de la Société.



VOTRE CONTACT



Murielle HERMELLIN

Responsable ISR



Murielle.hermellin@bred.fr



www.promepar.fr



www.linkedin.com/company/25263774

PROMEPAR AM est signataire de

